



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 8 septembre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Aude Billard et consorts : « *Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi huit septembre deux mil vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :

